

Date 06/02/2018

LACROUX Jean marie

205 CHEMIN DU GD RIBAN

84000 AVIGNON

N° 84102 du 13/08/2017 - Phase 2
Club : 13840012 PING PONG CLUB AVIGNONNAIS
Phase 2 - Clt : 6 /611pts - Nationalité : F
Certificat médical fourni
Né(e) le 16/11/1938 - Cat : V4/-80 - Sexe : M
Type : Traditionnel / AR



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.
L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.
Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PACA
DOMAINE DE LA MERIQUETTE
RN 569 - BAT. 6D
13270 FOS SUR MER
Mail : ligue@tennisdetablepaca.fr
Web : www.tennisdetablepaca.fr
Tél : 0490443196



Votre comité départemental

VAUCLUSE
Boite Postale 6
84810 AUBIGNAN
Mail : serge.poirrier@cd84-tennis-de-table.fr
Web : <http://cd84-tennis-de-table.fr>



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.
Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.
Vous trouverez les informations sur :
- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre
A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.
Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".
Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.
Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.
En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group